

**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE MONTPENSIER**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 10
Présents : 7
Votants : 8

DELIBERATION N°DCM20221102_7

**OBJET : CONVENTION AVEC LA SOCIETE DE CHASSE DE MONTPENSIER POUR LA
PLANTATION DE HAIES**

L'an deux mil vingt-deux et le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 20/10/2022

PRESENTS : M. David DESPAX, maire ; M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mmes Sophie VANNEREAU et Bernadette FRANCES, Conseillères municipales ; M. Jean-Luc TIXIER, Conseiller municipal.

ABSENTS EXCUSES : Mme Claudine HUGUET, Conseillère municipale qui a donné procuration à M. Jean-Luc TIXIER, Conseiller municipal ; Mrs Damien PETIT et Florian CHANET, Conseillers municipaux.

Mme Amandine LOPEZ a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) du Puy-de-Dôme, avec l'aide financière du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, souhaite valoriser les sociétés de chasse s'impliquant dans l'aménagement de leur territoire de chasse en subventionnant certaines actions, comme la plantation de haies. Les haies ont des fonctions environnementales de tout premier ordre. Elles participent à la lutte contre l'érosion des sols et inondations. Elles favorisent la protection et la qualité des eaux, constituent un abri et un lieu de vie pour la faune et la flore et renforcent la qualité paysagère ainsi que la biodiversité des territoires ruraux.

La Commune de Montpensier souhaite mettre à disposition de la société de chasse à titre gratuit les parcelles Section YC n°56 « Le Grand Champ » et YC n°57, 58 et 59 « Les Girodes », d'une longueur totale de haie et/ou bosquet de 205 mètres.

Sur ces parcelles, la société de chasse, avec l'aide financière du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la FDC du Puy-de-Dôme, procèdera à des travaux de plantation et d'entretien des haies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

✧ autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société de Chasse de Montpensier en vue de la plantation de haies par celle-ci sur les parcelles communales Section YC n°56 « Le Grand Champ » et YC n°57, 58 et 59 « Les Girodes » ;

✧ dit que cette convention est consentie et acceptée pour une durée de quinze ans à compter de la date de sa signature par les parties.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 10 novembre 2022

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX

